



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



19706 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Le revenu net annuel médian de la branche est inférieur à celui du secteur.

Toutes les catégories sociales de la branche obtiennent des revenus médians moins importants que ceux observés au niveau du secteur.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales			
Cadres	33 294	36 733	37 040
Professions intermédiaires	18 662	22 456	23 186
Employés	18 457	20 354	21 060
Ouvriers	16 969	17 601	17 765
Ensemble	19 706	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur santé

Branche professionnelle



Cabinets et cliniques
vétérinaires



11 506 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

Le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche.

Rapporté au mois, un différentiel de 959 € est observé au profit des hommes.



ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

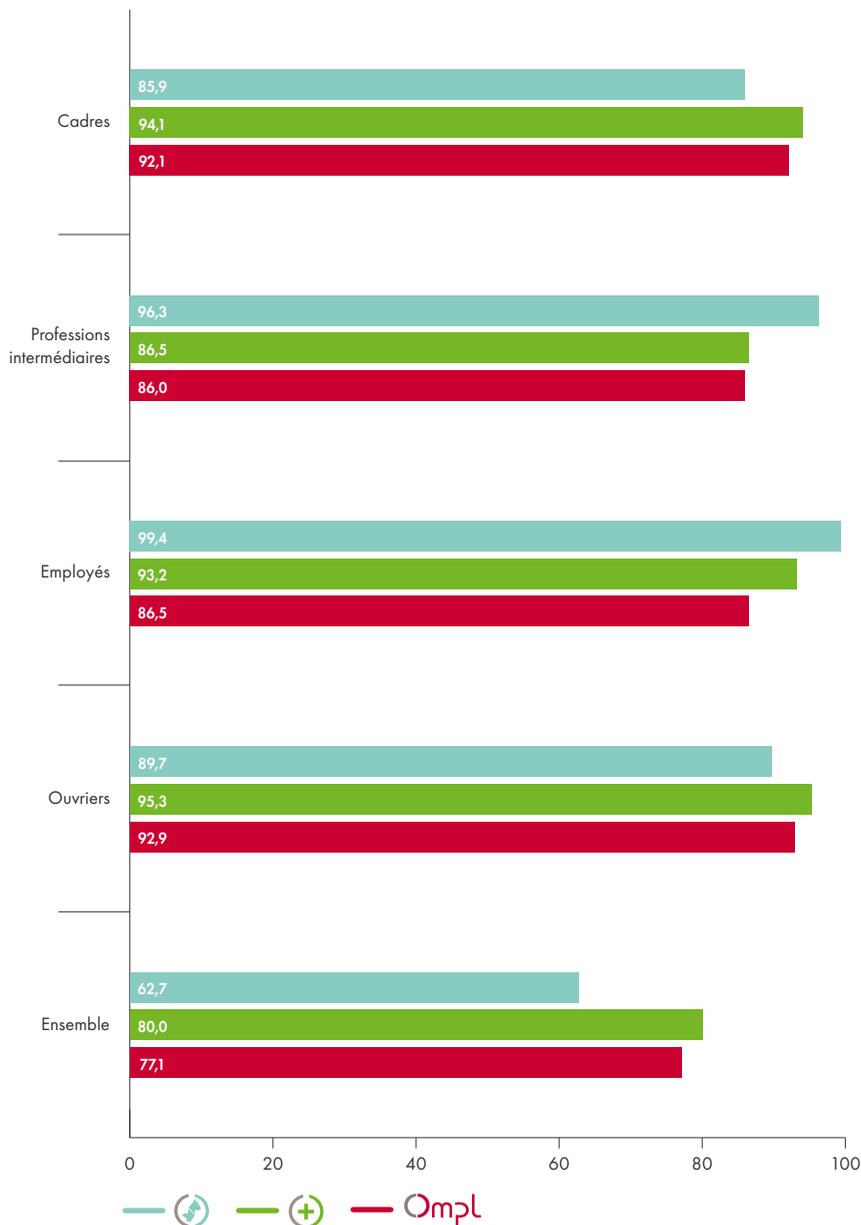
- L'indice de parité de la branche montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (37,3 points d'écart).
- Les cadres constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 85,9 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			
Femmes	19 380	21 640	22 371
Hommes	30 886	27 042	29 023
Ensemble	19 706	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2019.



VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Dans la branche :

- les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 13,0 % à ceux de moins de 35 ans ;
- le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est un peu moins marqué (+ 2,8 %).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge			
< 35 ans	18 680	19 650	20 931
35 à 49 ans	20 534	22 431	23 700
50 ans et +	21 106	23 504	24 646
Ensemble	19 706	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 1 770 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (Bourgogne-Franche-Comté) et le moins élevé (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	20 027	22 181	23 493
Bourgogne-Franche-Comté	20 496	21 729	22 265
Bretagne	20 409	21 961	22 762
Centre-Val de Loire	20 126	21 918	22 666
Corse	18 971	21 999	22 571
DOM	19 967	21 668	22 098
Grand Est	19 376	21 700	22 424
Hauts-de-France	19 941	21 162	21 943
Île-de-France	20 049	23 897	27 833
Normandie	19 996	21 362	22 079
Nouvelle-Aquitaine	19 198	21 542	22 169
Occitanie	19 310	21 592	22 156
Pays de la Loire	19 748	21 376	22 447
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 726	21 750	22 516
Ensemble	19 706	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.